

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Transports : quelles réductions pour les jeunes, étudiants et apprentis ?

Chaque organisme ou collectivité qui organise les transports en commun définit sa politique tarifaire. Toutefois, il ne s'agit pas d'une obligation générale, car aucun texte n'impose l'application de tarifs réduits sur la base du seul critère de l'âge. Au niveau national, il existe un tarif Élève-Étudiant-Apprenti (EEA) pour le parcours domicile-lieu d'étude ou d'apprentissage en TGV ou en train Intercités. Nous vous présentons les informations à connaître.

Cartes de transport

Auvergne-Rhône-Alpes

Trajets quotidiens régionaux

Pour retrouver toutes les informations sur les différentes offres de transports pour les jeunes en Auvergne-Rhône-Alpes, il faut consulter le site [TER SNCF Auvergne-Rhône-Alpes](#).

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans certains cas, votre région, votre département ou votre commune peut prendre en charge une partie ou la totalité de ces abonnements. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

si vous êtes en stage ou en alternance, votre employeur doit prendre en charge 50 % de votre abonnement ou carte de transport pour le trajet domicile-travail.

Autres trajets

La SNCF propose aussi des **cartes de réduction** :

Carte Avantage destinée aux 12-27 ans

Abonnement **TGV max** destiné aux 16-27 ans

Pour obtenir les informations sur ces cartes, il faut consulter le site [Carte Avantage](#) et le site [TGV max](#).

Bourgogne-Franche-Comté

Trajets quotidiens régionaux

Pour retrouver toutes les informations sur les différentes offres de transports pour les jeunes en Bourgogne-Franche-Comté, il faut consulter le site [TER SNCF Bourgogne-Franche-Comté](#).

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans certains cas, votre région, votre département ou votre commune peut prendre en charge une partie ou la totalité de ces abonnements. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

si vous êtes en stage ou en alternance, votre employeur doit prendre en charge 50 % de votre abonnement ou carte de transport pour le trajet domicile-travail.

Autres trajets

La SNCF propose aussi des **cartes de réduction** :

Carte Avantage destinée aux 12-27 ans

Abonnement **TGV max** destiné aux 16-27 ans

Pour obtenir les informations sur ces cartes, il faut consulter le site [Carte Avantage](#) et le site [TGV max](#).

Bretagne

Trajets quotidiens régionaux

Pour retrouver toutes les informations sur les différentes offres de transports pour les jeunes en Bretagne, il faut consulter le site [TER SNCF Bretagne](#).

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans certains cas, votre région, votre département ou votre commune peut prendre en charge une partie ou la totalité de ces abonnements. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

si vous êtes en stage ou en alternance, votre employeur doit prendre en charge 50 % de votre abonnement ou carte de transport pour le trajet domicile-travail.

Autres trajets

La SNCF propose aussi des **cartes de réduction** :

Carte Avantage destinée aux 12-27 ans

Abonnement **TGV max** destiné aux 16-27 ans

Pour obtenir les informations sur ces cartes, il faut consulter le site [Carte Avantage](#) et le site [TGV max](#).

Centre-Val de Loire

Trajets quotidiens régionaux

Pour retrouver toutes les informations sur les différentes offres de transports pour les jeunes dans le Centre-Val de Loire, il faut consulter le site [TER SNCF Centre-Val-de-Loire](#) [TER SNCF Centre-Val-de-Loire Carte Rémi Liberté Jeune](#).

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans certains cas, votre région, votre département ou votre commune peut prendre en charge une partie ou la totalité de ces abonnements. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

si vous êtes en stage ou en alternance, votre employeur doit prendre en charge 50 % de votre abonnement ou carte de transport pour le trajet domicile-travail.

Autres trajets

La SNCF propose aussi des **cartes de réduction** :

Carte Avantage destinée aux 12-27 ans

Abonnement **TGV max** destiné aux 16-27 ans

Pour obtenir les informations sur ces cartes, il faut consulter le site [Carte Avantage](#) et le site [TGV max](#).

Grand Est

Trajets quotidiens régionaux

Pour retrouver toutes les informations sur les différentes offres de transports pour les jeunes le Grand Est, il faut consulter le site [TER SNCF Grand Est](#).

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans certains cas, votre région, votre département ou votre commune peut prendre en charge une partie ou la totalité de ces abonnements. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

si vous êtes en stage ou en alternance, votre employeur doit prendre en charge 50 % de votre abonnement ou carte de transport pour le trajet domicile-travail.

Autres trajets

La SNCF propose aussi des **cartes de réduction** :

Carte Avantage destinée aux 12-27 ans

Abonnement **TGV max** destiné aux 16-27 ans

Pour obtenir les informations sur ces cartes, il faut consulter le site [Carte Avantage](#) et le site [TGV max](#).

Hauts-de-France

Trajets quotidiens régionaux

Pour retrouver toutes les informations sur les différentes offres de transports pour les jeunes dans les Hauts-de-France, il faut consulter le site [TER SNCF Hauts-de-France](#).

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans certains cas, votre région, votre département ou votre commune peut prendre en charge une partie ou la totalité de ces abonnements. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

si vous êtes en stage ou en alternance, votre employeur doit prendre en charge 50 % de votre abonnement ou carte de transport pour le trajet domicile-travail.

Autres trajets

La SNCF propose aussi des **cartes de réduction** :

Carte Avantage destinée aux 12-27 ans

Abonnement **TGV max** destiné aux 16-27 ans

Pour obtenir les informations sur ces cartes, il faut consulter le site [Carte Avantage](#) et le site [TGV max](#).

Île-de-France

Trajets quotidiens

Pour retrouver toutes les informations sur les différentes offres de transports pour les jeunes en Île-de-France, il faut consulter le site [Île-de-France Mobilités](#).

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans certains cas, votre région, votre département ou votre commune peut prendre en charge une partie ou la totalité de ces abonnements. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

si vous êtes en stage ou en alternance, votre employeur doit prendre en charge 50 % de votre abonnement ou carte de transport pour le trajet domicile-travail.

Autres trajets

La SNCF propose aussi des **cartes de réduction** :

Carte Avantage destinée aux 12-27 ans

Abonnement **TGV max** destiné aux 16-27 ans

Pour obtenir les informations sur ces cartes, il faut consulter le site [Carte Avantage](#) et le site [TGV max](#).

Normandie

Trajets quotidiens régionaux

Pour retrouver toutes les informations sur les différentes offres de transports pour les jeunes en Normandie, il faut consulter le site [TER SNCF Normandie jeunes](#).

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans certains cas, votre région, votre département ou votre commune peut prendre en charge une partie ou la totalité de ces abonnements. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

si vous êtes en stage ou en alternance, votre employeur doit prendre en charge 50 % de votre abonnement ou carte de transport pour le trajet domicile-travail.

Autres trajets

La SNCF propose aussi des **cartes de réduction** :

Carte Avantage destinée aux 12-27 ans

Abonnement **TGV max** destiné aux 16-27 ans

Pour obtenir les informations sur ces cartes, il faut consulter le site [Carte Avantage](#) et le site [TGV max](#).

Nouvelle-Aquitaine

Trajets quotidiens régionaux

Pour retrouver toutes les informations sur les différentes offres de transports pour les jeunes en Nouvelle-Aquitaine, il faut consulter le site [TER SNCF Nouvelle-Aquitaine](#).

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans certains cas, votre région, votre département ou votre commune peut prendre en charge une partie ou la totalité de ces abonnements. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

si vous êtes en stage ou en alternance, votre employeur doit prendre en charge 50 % de votre abonnement ou carte de transport pour le trajet domicile-travail.

Autres trajets

La SNCF propose aussi des **cartes de réduction** :

Carte Avantage destinée aux 12-27 ans

Abonnement **TGV max** destiné aux 16-27 ans

Pour obtenir les informations sur ces cartes, il faut consulter le site [Carte Avantage](#) et le site [TGV max](#).

Occitanie

Trajets quotidiens régionaux

Pour retrouver toutes les informations sur les différentes offres de transports pour les jeunes en Occitanie, il faut consulter le site [TER SNCF Occitanie](#) [TER SNCF Occitanie FréquentiO'](#).

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans certains cas, votre région, votre département ou votre commune peut prendre en charge une partie ou la totalité de ces abonnements. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

si vous êtes en stage ou en alternance, votre employeur doit prendre en charge 50 % de votre abonnement ou carte de transport pour le trajet domicile-travail.

Autres trajets

La SNCF propose aussi des **cartes de réduction** :

Carte Avantage destinée aux 12-27 ans

Abonnement **TGV max** destiné aux 16-27 ans

Pour obtenir les informations sur ces cartes, il faut consulter le site [Carte Avantage](#) et le site [TGV max](#).

Pays de la Loire

Trajets quotidiens régionaux

Pour retrouver toutes les informations sur les différentes offres de transports pour les jeunes dans les Pays de la Loire, il faut consulter le site [TER SNCF Pays de la Loire](#).

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans certains cas, votre région, votre département ou votre commune peut prendre en charge une partie ou la totalité de ces abonnements. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

si vous êtes en stage ou en alternance, votre employeur doit prendre en charge 50 % de votre abonnement ou carte de transport pour le trajet domicile-travail.

Autres trajets

La SNCF propose aussi des **cartes de réduction** :

Carte Avantage destinée aux 12-27 ans

Abonnement **TGV max** destiné aux 16-27 ans

Pour obtenir les informations sur ces cartes, il faut consulter le site [Carte Avantage](#) et le site [TGV max](#).

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Trajets quotidiens régionaux

Pour retrouver toutes les informations sur les différentes offres de transports pour les jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, il faut consulter le site [TER SNCF Provence-Alpes-Côte d'Azur](#).

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans certains cas, votre région, votre département ou votre commune peut prendre en charge une partie ou la totalité de ces abonnements. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

si vous êtes en stage ou en alternance, votre employeur doit prendre en charge 50 % de votre abonnement ou carte de transport pour le trajet domicile-travail.

Autres trajets

La SNCF propose aussi des **cartes de réduction** :

Carte Avantage destinée aux 12-27 ans

Abonnement **TGV max** destiné aux 16-27 ans

Pour obtenir les informations sur ces cartes, il faut consulter le site [Carte Avantage](#) et le site [TGV max](#).

Si vous êtes élève ou étudiant ou apprenti, vous pouvez bénéficier de billets autarif **Élève-Étudiant-Apprenti (EEA)** sur votre **parcours domicile-lieu d'études ou d'apprentissage** en TGV ou en train Intercités.

Pour cela, vous devez déposer un dossier de demande d'ouverture de droits à partir d'un téléservice :

- [Demande d'abonnement pour élèves, étudiants et apprentis \(AEEA\)](#)
Téléservice

Attention

Si vous souhaitez voyager régulièrement à bord d'un train régional (TER, liO Train, NOMAD...), cette démarche n'est pas appropriée. Renseignez-vous sur les dispositifs mis en place par les Régions.

Après validation de votre demande (sous 5 jours ouvrés), vous recevrez une attestation à imprimer. L'attestation est valable pendant une année académique, uniquement entre les gares correspondant à votre lieu de domicile d'une part, et à votre lieu de scolarité, d'études ou d'apprentissage d'autre part.

Vous pourrez ensuite acheter vos billets **par lot de 10 minimum** en guichet SNCF pour des trajets **à réaliser dans les 2 mois après l'achat**. L'abonnement s'adresse donc aux voyageurs réalisant au moins un aller-retour toutes les 2 semaines.

L'attestation sera à présenter lors de l'achat en gare de vos billets et à bord du train. Une pièce d'identité pourra également vous être demandée.

Vous pouvez consulter les **prix** des billets de train en utilisant un simulateur :

- [Connaître le prix des billets de train avec l'abonnement AEEA](#)
Simulateur

Pour en savoir plus

- [Site de la SNCF](#)
Source : Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
- [Carte Avantage pour les transports](#)
Source : Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
- [Abonnement TGV Max Jeune](#)
Source : Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
- [TER SNCF Auvergne-Rhône-Alpes](#)
Source : Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
- [TER SNCF Bourgogne-Franche-Comté](#)
Source : Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
- [TER SNCF Bretagne](#)
Source : Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
- [TER SNCF Centre-Val-de-Loire](#)
Source : Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
- [TER SNCF Grand Est](#)
Source : Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
- [TER SNCF Hauts-de-France](#)
Source : Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
- [Titres de transport en Ile-de-France](#)
Source : Régie autonome des transports parisiens (RATP)
- [TER SNCF Normandie](#)
Source : Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
- [TER SNCF Nouvelle-Aquitaine](#)
Source : Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
- [TER SNCF Occitanie](#)
Source : Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
- [TER SNCF Pays de la Loire](#)
Source : Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
- [TER SNCF Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
Source : Société nationale des chemins de fer français (SNCF)

Services en ligne

- [Demande d'abonnement pour élèves, étudiants et apprentis \(AEEA\)](#)
Téléservice
- [Connaître le prix des billets de train avec l'abonnement AEEA](#)
Simulateur

Et aussi...**Textes de référence**

- [Décret n°2019-1525 du 30 décembre 2019 relatif à l'abonnement pour les élèves, étudiants et apprentis](#)

Plus d'infos**Services techniques: Urbanisme**

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00